

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



LA RÉGION MODE D'EMPLOI



www.bourgognefranchecomte.fr

Retrouvez-nous sur 

UNE RÉGION, QU'EST-CE QUE C'EST ?

La région est la plus récente des collectivités territoriales, reconnue en 1982 par les lois de décentralisation au même titre que la commune et le département, mais véritablement « opérationnelle » en 1986, après les premières élections régionales.

La carte des régions a été redessinée au 1^{er} janvier 2016, avec le regroupement de certaines d'entre elles comme la Bourgogne et la Franche-Comté. Moins nombreuses (18 au lieu de 27), les régions sont devenues plus fortes et de taille équivalente aux régions des autres pays d'Europe.



QUELLES COMPÉTENCES ?

Votre région agit au quotidien pour toutes et tous. De la formation à la transition énergétique, du développement économique aux transports, des lycées à l'agriculture, de la jeunesse aux fonds européens, du sport au tourisme, la région intervient dans le cadre de ses compétences obligatoires, facultatives ou partagées avec les autres collectivités.

CE QUI A CHANGÉ

La région a vu ses pouvoirs renforcés en matière de développement économique et d'aménagement durable du territoire et devient l'autorité organisatrice des transports sur le territoire. De nouvelles compétences lui ont été transférées : la gestion des transports scolaires et interurbains, et le centre de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS) dont elle devient propriétaire.

*Pour aller
plus loin*

Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, 27 janvier 2014.

Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, 7 août 2015.

LE FONCTIONNEMENT DE LA RÉGION

2,82

MILLIONS D'HABITANTS
EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



4 163 agents
dans les
services administratifs
et les lycées

1



Marie-Guite Dufay,
la Présidente



147 membres au conseil
économique, social et
environnemental régional
(CESER)



15 vice-présidents

3



33 membres
à la commission
permanente



100 élus
à l'assemblée
régionale

4



5 commissions
thématiques

LE CONSEIL RÉGIONAL TRAVAILLE AU SERVICE DES CITOYENS

1 LA PRÉSIDENTE

Élue par les conseillers régionaux, la présidente est le « chef » de l'exécutif régional. C'est elle qui fixe les priorités de la politique régionale. Elle préside l'assemblée plénière, conduit les débats et fait exécuter les décisions par les services administratifs. Elle est en outre responsable du budget régional.

Le bureau exécutif du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté est composé de la présidente, de 15 vice-présidents et de conseillers régionaux délégués. Les vice-présidents ont été également élus le 4 janvier 2016 parmi les membres de la commission permanente. La présidente leur délègue des responsabilités dans des domaines précis.

1 L'ASSEMBLÉE RÉGIONALE

L'assemblée régionale Bourgogne-Franche-Comté est composée de 100 élus dont la présidente Marie-Guite Dufay. Ils émanent des huit départements qui composent la nouvelle région.

L'assemblée se réunit en assemblées plénières, publiques, pour examiner et décider des politiques régionales dans les compétences dont elle a la charge, au moins une fois par trimestre.

3 LA COMMISSION PERMANENTE

Compte tenu du nombre important de décisions et de délibérations, l'assemblée régionale délègue une partie de ses attributions à la commission permanente, composée de 33 conseillers : 17 du groupe « Ma région d'avance - la gauche unie », huit du groupe « Union des républicains de la droite et du centre » et huit du groupe « Les patriotes - front national ».

Elle a été élue par l'assemblée lors de la première session plénière, le 4 janvier 2016. La commission permanente se réunit sous la présidence de Marie-Guite Dufay pour mettre en pratique la politique régionale fixée par l'assemblée plénière en décidant au cas par cas des affaires courantes: elle examine et se prononce sur les dossiers proposés par les commissions thématiques.

4 LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Économie, transports, culture, formation... autant de sujets qui méritent une attention particulière, une expertise approfondie. C'est le rôle des commissions thématiques. En Bourgogne-Franche-Comté, cinq commissions thématiques examinent les dossiers montés à leur demande par les services administratifs puis élaborent les délibérations qui seront soumises au vote final de la commission permanente ou de l'assemblée plénière.

5 LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL (CESER)

Composé de 147 membres représentant des acteurs socioéconomiques de la région tels que les entreprises, les syndicats, les chambres de commerce ou d'agriculture ou encore les Organisations non gouvernementales (ONG), le CESER donne son avis sur les grandes orientations de la politique régionale. S'il est obligatoirement saisi de certains dossiers comme la préparation du budget régional, le CESER peut être consulté par la région pour n'importe quelle question relative à sa politique et peut même s'autosaisir pour tout sujet d'intérêt régional. Les avis du CESER offrent un éclairage complémentaire aux élus régionaux mais restent purement consultatifs.

6 LES AGENTS RÉGIONAUX

Les agents régionaux sont chargés de la préparation des dossiers et de l'application des décisions prises par les élus. Avec l'union des deux régions, l'organisation interne en Bourgogne-Franche-Comté est axée autour de cinq pôles (Ressources - Stratégie - Mobilité, territoires et transition énergétique - Économie, emploi et formation - Éducation et vivre ensemble) regroupant 25 directions.

LES ÉLUS DU CO DE BOURGOGNE-

NOTRE RÉGION D'AVANCE - LA GAUCHE UNIE

Marie-Guite Dufay



Présidente

Michel Neugnot



21

1^{er} vice-président
Finances, ressources
humaines, transports,
déplacements,
intermodalités

Laurence Fluttaz



71

2^{ème} vice-présidente
Culture et patrimoine

Eric Houlley



70

3^{ème} vice-président
Cohésion territoriale

Sylvie Laroche



39

4^{ème} vice-présidente
Apprentissage
et formation
professionnelle,
formations sanitaires
et sociales, dialogue
social territorial

Patrick Molinoz



21

5^{ème} vice-président
Jeunesse, vie associative,
laïcité, lutte contre les
discriminations,
égalité homme-femme,
développement
numérique des territoires

Frédérique Colas



89

6^{ème} vice-présidente
Transition écologique
et environnement

Jean-Claude Lagrange



71

7^{ème} vice-président
Développement
économique,
emploi, sécurité
professionnelle

Jérôme Durain



71

Président du groupe
« Notre région
d'avance - la gauche
unie »

Luc Bardi



25

Conseiller délégué
Sites universitaires

Hicham Boujilal



58

Conseiller délégué
Coopération et solidarité
internationale, mutations
économiques

Franck Charlier



71

Conseiller délégué
Apprentissage

Miriam Chiappa-Kiger



25

Conseillère déléguée
Ressources humaines

Francine Chopard



71

Conseillère déléguée
Lutte contre les
discriminations et
égalité homme-femme

Valérie Depierre



39

Conseillère déléguée
Vie associative

Karine François



70

Conseillère déléguée
Dialogue social
territorial

Pierre Grosset



39

Conseiller délégué
Habitat et efficacité
économique,
économie circulaire

Denis Sommer



25

Conseiller délégué
Nouvelles croissances

Françoise Tenenbaum



21

Conseillère déléguée
Santé

Muriel Vergès-Caullet



89

Conseillère déléguée
Service public de
l'orientation
Présidente de la
3^{ème} commission

Stéphane Woynarowski



21

Conseiller délégué
Agenda 21
et biodiversité

Élise Aebischer



25

Conseillère
déléguée à la
citoyenneté

José Almeida



21

Conseiller régional
délégué à la
prospective

Claudy Chauvelot-Duban



70

Conseillère
déléguée à la
proximité

Francis Cottet



90

Conseiller délégué
à l'économie
sociale et solidaire

UNION DES RÉPUBLICAINS DE LA DROITE ET DU CENTRE

Pierre Bolze



21

Laurence Mulot



25

Anne-Laure Breuillard-Flety



70

Emmanuelle Coïnt



21

Catherine Comte-Deleuze



25

Arnaud Danjean



71

Jean-Pierre Dartevelle



25

Patrick Genre



25

François Sauvadet



21

Président de groupe
« Union des
républicains de la
droite et du centre »

Éric Gentis



89

Gérald Gordat



71

Pascal Grappin



21

Marie-Claude Jarrot



71

Alain Joyandet



70

Président de la
1^{ère} commission

Jean-Philippe Lefevre



39

Guillaume Maillard



58

Valère Nedey



25

Hélène Pelissard



39

Gilles Platret



71

Christine Robin



71

Nathalie Roussel



21

Jean-Philippe Saunier-Arrighi



89

Didier Vallerdu



90

Catherine Vandriessse



21

Dominique Verien



89

NSEIL RÉGIONAL FRANCHE-COMTÉ

Maude Clavequin



90

8^{ème} vice-présidente
Citoyenneté
et évaluation
des politiques publiques

Sylvain Mathieu



58

9^{ème} vice-président
Bois, forêt, montagne,
parcs

Océane Charret- Godard



21

10^{ème} vice-présidente
Recherche, enseignement
supérieur, université

Patrick Ayache



25

11^{ème} vice-président
Fonds européens
et contrat de plan,
tourisme, rayonnement
international et export

Laëtitia Martinez



71

12^{ème} vice-présidente
Sports

Stéphane Guiguet



71

13^{ème} vice-président
Lycées

Sophie Fonquernie



25

14^{ème} vice-présidente
Agriculture, viticulture et
agroalimentaire

Denis Hameau



21

15^{ème} vice-président
Economie sociale
et solidaire

Yacine Hakkar



25

Conseiller délégué
Sports

Salima Inezarene



25

Conseillère déléguée
Culture

Denis Lamard



71

Conseiller délégué
Jeunesse

Liliane Lucchesi



25

Conseillère déléguée
Relations franco-
suisses

Arnaud Marthey



25

Conseiller délégué
Nouvelles ruralités

Sylvie Martin



21

Conseillère déléguée
Tourisme et viticulture

Saliha M'Piayi



21

Conseillère déléguée
Politique de la ville

Loïc Niepceron



70

Conseiller délégué
Education

Frédéric Poncet



39

Conseiller délégué
Transports

Gilles Demersseman



89

Conseiller
délégué à
l'agriculture

Anne-Marie Dumont



58

Conseillère
déléguée à
l'accessibilité

Guy Ferez



89

Conseiller délégué
à la communication

Grégoire Gille



70

Conseiller délégué
au commerce
et à l'artisanat

Nathalie Leblanc



71

Présidente de la
2^{ème} commission

Pascale Massicot



58

Présidente de la
5^{ème} commission

Marie-Thérèse Rey-Gaucher



89

Conseillère
déléguée à la
formation

Nisrine Zaibi



71

Présidente de la
commission Appel
d'offres, des jurys
et de la commission
d'attribution des
marchés

Jacqueline Ferrari



39

Conseillère déléguée
à l'eau.
Présidente de la
4^{ème} commission

LES PATRIOTES - FRONT NATIONAL

Julien Acard



25

Sophie Amella



25

Sylvie Beaulieu



21

Nicole Caboche



71

Damien Cantin



71

Édouard Cavin



21

Antoine Chudzik



71

Colette Clerc



70

Sophie Montel



25

Présidente de groupe
« Les Patriotes - front
national »

Isabelle Delyon



21

Nathalie Desseigne



39

Alexandrine Ferrand



89

Franck Gaillard



21

Julien Guibert



89

Patrick Jeanroch



90

Florence Lassarre



58

Patrice Lombard



70

Stéphane Montrelay



39

Lilian Noiroit



71

Julien Odoul



89

Jacques Ricciardetti



25

Marcel Stephan



58

Karine Champy



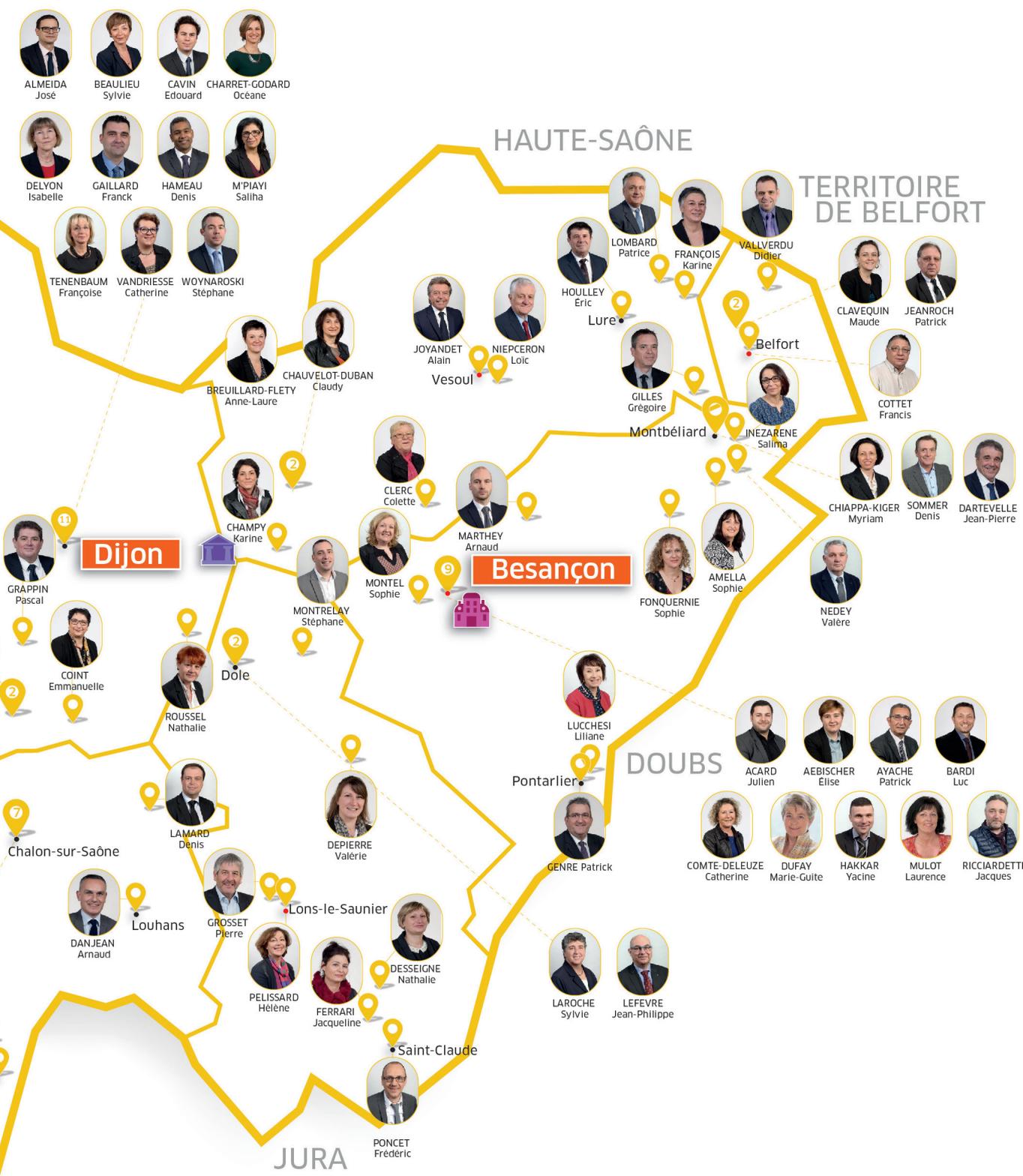
70

Valérie Redl



71

ÉLUS ERRITOIRE



TOUTES LES SOLUTIONS DE MOBILITÉ

La région est responsable des mobilités interurbaines (TER et lignes routières interurbaines) et chef de file* de l'intermodalité.

CONCRÈTEMENT, CE QU'IL Y A DE NOUVEAU :

Depuis le 1^{er} janvier 2017, elle organise les transports interurbains (transport à l'extérieur des agglomérations, en général d'une ville à une autre) sur quatre départements (Côte-d'Or, Haute-Saône, Nièvre et Saône-et-Loire) avant de le faire sur le reste de la région*. Elle définit la desserte, les tarifs et le mode de gestion de ce service. Au 1^{er} septembre 2017, elle est chargée d'organiser les transports scolaires*. Elle en définit la desserte, les conditions d'accès, les tarifs et finance le service selon un principe de continuité pour la rentrée 2018.

* pour le Territoire de Belfort, l'intervention de la région se fait via le syndicat mixte de transport en commun.



La région **organise et finance le service TER, par train et car**. Elle définit la desserte (points d'arrêt, horaires, fréquence), les tarifs, la qualité de service et l'information des voyageurs. Elle finance le renouvellement du matériel ferroviaire. Elle est chargée de faire exécuter le service TER par SNCF Mobilités. Elle facilite l'accès des personnes à mobilité réduite au réseau TER.

Elle **coordonne, à l'échelle régionale, les politiques conduites par les collectivités en matière de mobilité** : l'offre de services, l'information des usagers, les tarifs et la billettique. Elle rédige le schéma régional de l'intermodalité qui assure la complémentarité des services de transport public et de mobilité sur le territoire régional.



Elle participe au **financement d'infrastructures de transport d'intérêt régional** (principalement pour le rail et les routes) en lien avec d'autres partenaires (Etat, SNCF réseau, départements, collectivités, Europe) et l'accessibilité des gares aux personnes à mobilité réduite.



206

gares et haltes TER desservies

1951

km de lignes TER

530

trains par jour en semaine

200

circulations d'autocars régulières par jour

451

kms de Ligne à Grande Vitesse

Vous avez une question ?



PÔLE « MOBILITÉS, TERRITOIRES & TRANSITION ÉNERGÉTIQUE »

■ **Laurent Moynac**,
Directeur général adjoint

DIRECTION MOBILITÉS DU QUOTIDIEN

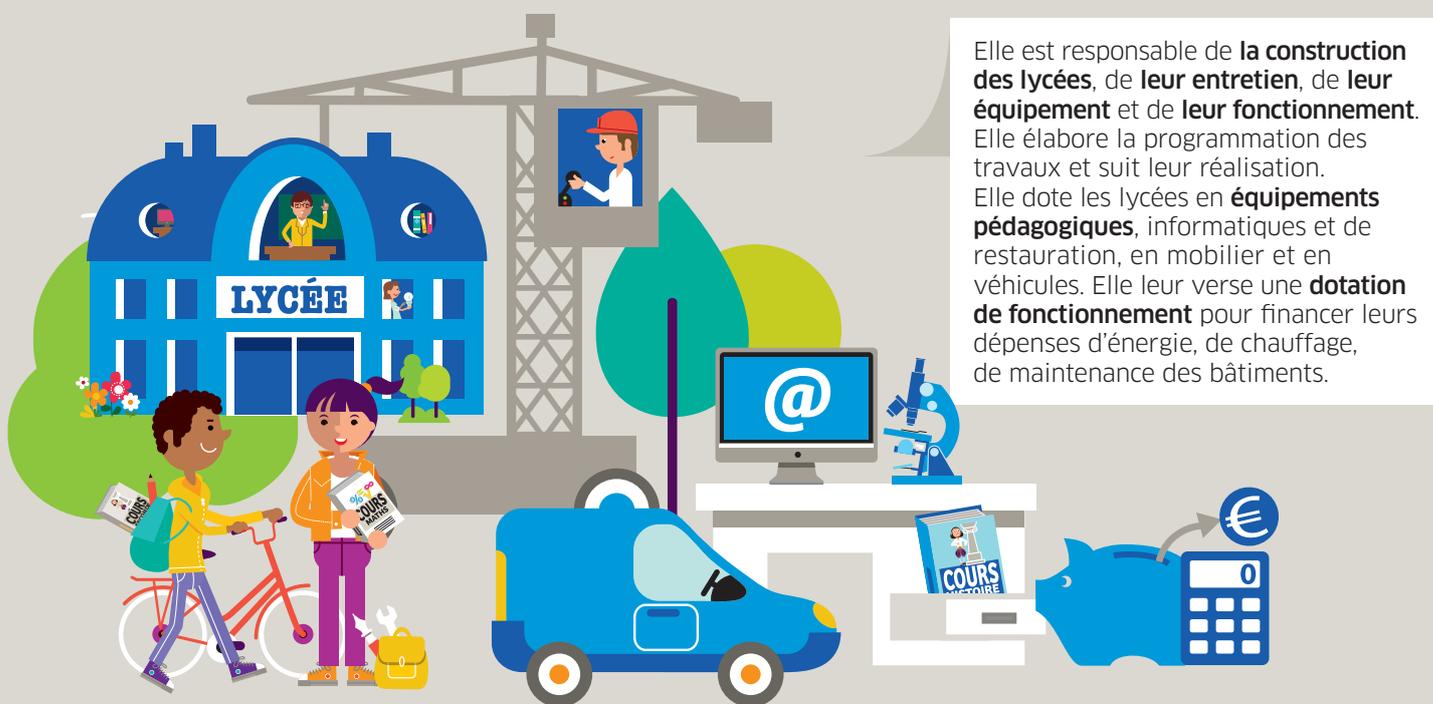
■ **Pierre Ohleyer**, directeur
contact.mobilites@bourgognefranchecomte.fr

DIRECTION TRANSPORT ET INFRASTRUCTURES

■ **Georges Waszkiel**, directeur
contact.infrastructures@bourgognefranchecomte.fr

LES MOYENS D'APPRENDRE

La région est propriétaire des lycées. Elle y investit pour les moderniser et leur apporte des moyens matériels, financiers et humains pour fonctionner.

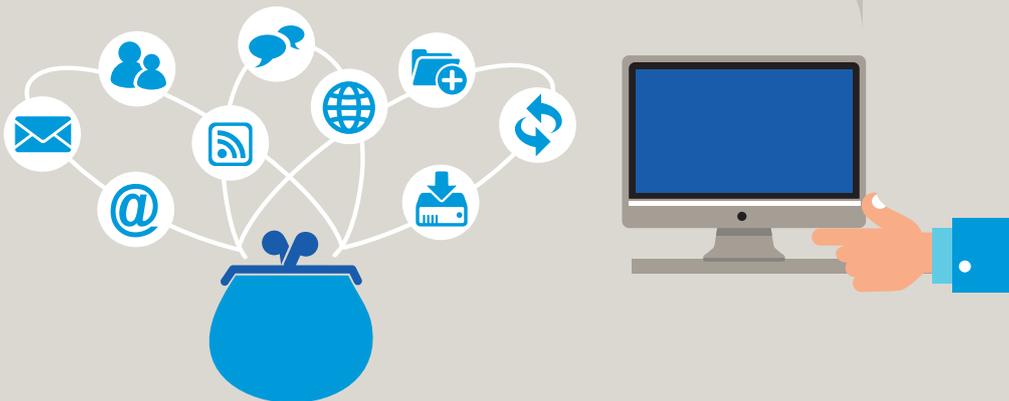


Elle est responsable de la **construction des lycées**, de leur **entretien**, de leur **équipement** et de leur **fonctionnement**. Elle élabore la programmation des travaux et suit leur réalisation. Elle dote les lycées en **équipements pédagogiques**, informatiques et de restauration, en mobilier et en véhicules. Elle leur verse une **dotation de fonctionnement** pour financer leurs dépenses d'énergie, de chauffage, de maintenance des bâtiments.

Elle **emploie les agents techniques** chargés de l'accueil, de l'entretien, de la maintenance des bâtiments, ainsi que de la restauration et de l'hébergement des lycéens. Elle fixe les modalités d'exploitation des restaurants scolaires, les tarifs des repas, les exigences de sécurité et de qualité. Elle établit le cadre général de fonctionnement des internats et fixe les tarifs. Une tarification sociale de la restauration et de l'hébergement sera mise en œuvre à partir de 2018.



Elle assure la maintenance informatique des lycées et finance le fonctionnement de l'environnement numérique de travail (ENT). L'ENT permet notamment aux parents de consulter le relevé de notes de leurs enfants, aux professeurs de déposer des contenus pédagogiques et aux élèves de travailler en groupe.



131

lycées publics et
93 762 lycéens

73000

repas servis
chaque jour

Elle accompagne les établissements dans le processus de relocalisation des achats de denrées alimentaires en favorisant les produits de proximité ou bio.



21516

places
d'internat

Vous avez une
question ?



PÔLE « EDUCATION
ET VIVRE ENSEMBLE »

■ **Axel Limacher**,
Directeur général adjoint

DIRECTION LYCÉES

■ **Jean-Pierre Drouot**, directeur
contact.lycees@bourgognefranchecomte.fr

DIRECTION NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

■ **Raoul Reis**, directeur
contact.numedu@bourgognefranchecomte.fr



DÉLÉGATION
« PATRIMOINE ET ACHATS »

■ **Richard Bozon**,
Délégué

DIRECTION PATRIMOINE ET GESTION IMMOBILIÈRE

■ **Patrick Raguin**, directeur
contact.patimmob@bourgognefranchecomte.fr

DIRECTION ACHATS

■ **Florence Trinh**, directrice
contact.achats@bourgognefranchecomte.fr

MOBILISER CHAQUE TALENT

La région, compétente en matière de formation et d'orientation professionnelle, construit une offre de formation adaptée aux besoins du territoire, des entreprises et des habitants.

CONCRÈTEMENT, CE QU'IL Y A DE NOUVEAU :

La région expérimente l'extension de l'entrée en apprentissage jusqu'à 30 ans au lieu de 25 ans. Elle avait proposé cette possibilité et a obtenu son inscription dans la loi.



La région finance un programme de formations permettant l'accès à des qualifications jusqu'au niveau ingénieur, qui prend en compte les attentes des entreprises, des territoires et des habitants dans le cadre du service public régional de la formation (SPRF). Ce service propose des parcours de formation visant au retour à l'emploi durable. Dans ce cadre, la région favorise l'égalité d'accès à la formation : elle cofinance d'autres dispositifs tels que les écoles de la deuxième chance, les écoles de production... Ces formations sont accompagnées d'une rémunération.

La région travaille avec les partenaires sociaux, les territoires et les branches professionnelles sur l'offre de formation et a défini des priorités dans le cadre d'une conférence du dialogue social : économie, orientation, formation et transitions professionnelles pour une meilleure insertion dans l'emploi au plus près des territoires.



Elle conduit une politique d'accès à l'apprentissage : élaboration de la carte des formations, financement des centres de formation d'apprentis, aides à destination des apprentis, de leurs familles et des entreprises.



Depuis 2014, elle **a en charge l'orientation professionnelle** (à l'exception de celle des élèves scolarisés). Elle met en œuvre un service public régional d'orientation, qui regroupe l'ensemble des acteurs concernés. Ce service a vocation à apporter à chacun une réponse adaptée en matière d'orientation professionnelle tout au long de la vie.



32 500
demandeurs d'emploi
bénéficiaires des actions
de formation organisées
par la région (2016)



La région a en charge, depuis 2013, **l'élaboration de la carte des formations**. Elle conduit un travail partenarial avec les autorités académiques pour faire évoluer les formations professionnelles initiales (voie scolaire et apprentissage) en Bourgogne-Franche-Comté. La carte ainsi proposée répond aux besoins en formation, notamment dans des secteurs prioritaires comme l'industrie ou la santé.

18 603
apprentis

54
centres de formation
des apprentis
(1^{er} janvier 2016)

Elle **intervient dans le domaine des formations sanitaires et sociales** : financement du fonctionnement des écoles et instituts, modernisation des établissements, versement des bourses aux étudiants, carte des formations, etc.



90%
de taux d'emploi
en sortie de formations
sanitaires et sociales

Vous avez une question ?



PÔLE « ECONOMIE, EMPLOI ET FORMATION »

■ **Gérard Speranza**,
Directeur général adjoint

**DIRECTION FORMATION PROFESSIONNELLE
DES DEMANDEURS D'EMPLOI**

■ **Marie Lemaire**, directrice
contact.forpro@bourgognefranchecomte.fr

**DIRECTION TRANSITIONS PROFESSIONNELLES
ET ORIENTATION**

■ **Marie-Claire Quiers**, directrice
contact.transitionorientation@
bourgognefranchecomte.fr



PÔLE « EDUCATION ET VIVRE ENSEMBLE »

■ **Axel Limacher**,
Directeur général adjoint

**DIRECTION CARTE DES FORMATIONS,
APPRENTISSAGE ET FORMATIONS SANITAIRES
ET SOCIALES**

■ **Christophe Cournault**, directeur
contact.sanitairesocial@bourgognefranchecomte.fr
contact.apprentissage@bourgognefranchecomte.fr
contact.apprenants@bourgognefranchecomte.fr
(transports, fonds social et bourses d'études)

Pour les employeurs d'apprentis
contact.primes@bourgognefranchecomte.fr

ENTREPRENDRE ET ACCUEILLIR

La région est responsable de la définition des orientations en matière de développement économique sur son territoire. Elle anime le réseau des acteurs intervenant sur ce sujet.

CONCRÈTEMENT, CE QU'IL Y A DE NOUVEAU :

La région a une compétence exclusive pour définir les aides aux entreprises (subventions, prêts, garanties, fonds d'investissement).



Le **schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation** (SRDEII) a été adopté.

Ce document définit les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'export, d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises. Les orientations relatives à l'attractivité du territoire et au développement de l'économie sociale et solidaire y sont précisées.

La région est garante de la **complémentarité des actions menées par les collectivités et leurs groupements**, qui devront respecter ce cadre régional. La région travaille avec chaque EPCI (communautés d'agglomération, communautés urbaines, communautés de communes.) pour la mise en œuvre des objectifs du SRDEII. Les intercommunalités demeurent cependant seules compétentes pour les aides à l'immobilier.

En matière **d'économie sociale et solidaire**, la région accompagne les entreprises et les porteurs de projets, elle accompagne les filières dans leur consolidation et leur diversification, et développe des dispositifs d'incitation à l'innovation sociale. Elle mobilise également des moyens importants pour le secteur de l'aide à domicile qui remplit une véritable fonction de service public pour des publics en situation de fragilité, et à destination des salariés en insertion.



La région **soutient les entreprises** en matière de création et d'extension et accompagne les entreprises en difficulté. Elle missionne l'agence régionale du développement économique pour renforcer l'attractivité de la région et pour une plus grande proximité avec chacun de ses territoires.

les CHIFFRES CLÉS

Le tourisme est un axe majeur de développement économique et de notoriété de la Bourgogne-Franche-Comté. La région conçoit, en lien avec les autres collectivités, un **schéma régional de développement du tourisme et des loisirs**. Elle s'appuie sur le comité régional du tourisme pour développer et promouvoir le tourisme et pour animer le réseau de professionnels. Elle peut financer la réalisation d'hébergements, d'aménagements, de circuits vélo ou nature, etc.



173%

des emplois exercés dans l'industrie

2^{ÈME}

meilleur excédent commercial français

16%

de l'emploi régional dans l'économie sociale et solidaire

42100

emplois directement liés au tourisme



En matière **d'innovation**, la région concentre les moyens financiers sur les domaines stratégiques identifiés dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente : qualité de l'environnement, des aliments et de l'alimentation au service du bien être des consommateurs ; produits alimentaires durables ; véhicules communicants et conduite automatisée et services de mobilité ; véhicules économes en ressources ; microtechniques et marchés de luxe ; microsystèmes ; intégration et efficacité des systèmes énergétiques ; usage des technologies de l'information et de la communication en réponse aux enjeux sociétaux ; matériaux et services avancés pour des applications sécurisées ; intégration de solutions biomédicales pour la personne en termes de prévention, diagnostic et thérapeutique ; écoconception, écoconstruction, matériaux biosourcés ; technologies innovantes et alternatives pour la mobilité et le transport.

Vous avez une question ?



PÔLE « ECONOMIE, EMPLOI ET FORMATION

■ **Gérard Speranza**, Directeur général adjoint

DIRECTION ÉCONOMIE

■ **André Pierre**, directeur
contact.economie@bourgognefranchecomte.fr
contact.entreprises@bourgognefranchecomte.fr

DIRECTION TOURISME

■ **Philippe Lancelle**, directeur
contact.tourisme@bourgognefranchecomte.fr



DÉLÉGATION « PATRIMOINE ET ACHATS »

■ **Richard Bozon**, Délégué

QUESTIONS SUR LES MARCHÉS PUBLICS
DIRECTION ACHATS

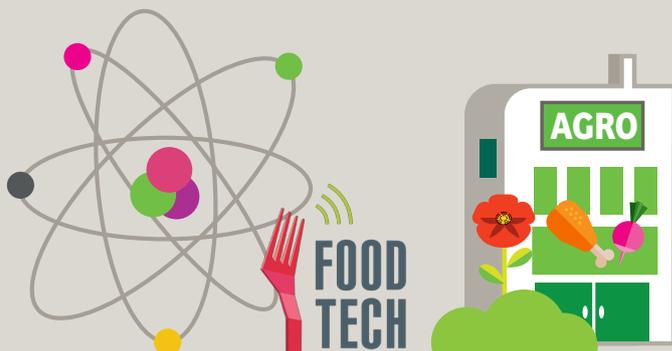
■ **Florence Trinh**, directrice
contact.achats@bourgognefranchecomte.fr

EXPLORER TOUS LES CHAMPS DES POSSIBLES

La région accompagne le développement de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des forêts-bois.



Le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) prend fortement en compte l'agriculture et l'agroalimentaire et sera décliné au travers d'un **plan régional dédié au développement agricole** construit en lien avec la profession agricole et les départements. Les interventions de la région visent à susciter et accompagner les dynamiques collectives et la structuration des filières. Elle accompagne également les changements de pratiques, le **développement de l'agriculture biologique** et l'alimentation de proximité.



La région encourage **la recherche et l'expérimentation en agriculture et agroalimentaire** : soutien au pôle Vitagora et au projet Food-Tech, accompagnement des entreprises de l'agroalimentaire, pratiques de production agro-écologiques, etc.

La région intervient en faveur du développement de **filières agricoles durables et diversifiées**. Elle accorde des aides directes individuelles notamment pour la modernisation des bâtiments d'élevage. Elle octroie des aides à l'installation en agriculture. Elle développe des **outils spécifiques comme les audits d'exploitation et les audits de filières**, à destination des agriculteurs. Elle accompagne, au titre des aides économiques, les entreprises des industries agroalimentaires.



La région soutient la structuration de la filière forêt-bois et les entreprises du secteur. Elle élabore **le plan « forêt bois » Bourgogne-Franche-Comté 2017-2027**, déclinaison forestière du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). L'objectif est de parvenir à une gestion forestière durable et un développement optimisé de la filière forêt-bois.

4^{ÈME}
région agricole

avec
43 362
emplois

26%
de nouvelles fermes
en agriculture
biologique entre
2014 et 2016

Vous avez une question ?



PÔLE « ECONOMIE, EMPLOI ET FORMATION »

■ **Gerard Speranza**,
Directeur général adjoint

DIRECTION AGRICULTURE ET FORÊT

■ **Michel Halliez**, directeur
contact.agriculture@bourgognefranche-comte.fr
contact.foret@bourgognefranche-comte.fr

25 000

emplois directs dans
la filière bois-forêt

Source : Agreste
Bourgogne-Franche-Comté
et Observatoire régional de
l'agriculture biologique

PRENDRE TOUTE NOTRE PLACE

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la région est autorité de gestion des fonds européens, soit 1,4 milliard d'euros, pour la période 2014-2020. Elle souhaite contribuer au rayonnement international.

Le FEDER (Fonds européen de développement régional) permet d'accompagner des projets en matière de recherche, de développement des PME, d'innovation, d'énergies renouvelables, de protection de la biodiversité, d'accès aux technologies de l'information et de la communication, de développement urbain durable.



Le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) soutient des projets en faveur de la vitalité des campagnes, d'un accompagnement aux changements des pratiques agricoles et sylvicoles, de l'innovation...

Le programme INTERREG France-Suisse soutient le développement régional en se concentrant sur des projets de coopération entre les deux pays. Il couvre cinq départements français (Ain, Doubs, Territoire de Belfort, Haute-Saône, Jura) et sept cantons suisses (cantons de Berne, de Fribourg, de Genève, du Jura, du Valais, de Neuchâtel et de Vaud).



Le FSE (Fonds social européen) finance des projets liés à l'accompagnement des demandeurs d'emploi, à l'apprentissage et à la formation professionnelle.





La région met en œuvre ou accompagne financièrement des **actions internationales**, notamment de coopération avec une ou des région(s) étrangère(s), et des actions d'aide au développement ou à caractère humanitaire.



Maison
Rhénanie
Palatinat

La région est **acteur de la coopération transfrontalière**. Elle co-préside la conférence transjurassienne qui a finalisé sa stratégie pour l'Arc jurassien franco-suisse en avril 2016 pour la période 2016-2020.



14

milliard d'euros
de fonds européen
sur 2014-2020

230

km de
frontière avec
la Suisse

33000

travailleurs
frontaliers

Vous avez une
question ?



PÔLE « STRATÉGIE »

■ **Olivier Ritz**,
Directeur général adjoint

**DIRECTION EUROPE ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL**

■ **Anne-Marie Oleksy**, directrice
contact.europe@bourgognefranchecomte.fr
contact.international@bourgognefranchecomte.fr

VOUS AVEZ UN PROJET ?
fabriqueaprojet@bourgognefranchecomte.fr

Depuis

1962

partenariat avec la
Rhénanie-Palatinat
(Allemagne)

RENFORCER LES SOLIDARITÉS TERRITORIALES

CONCRÈTEMENT, CE QU'IL Y A DE NOUVEAU :

La région agit concrètement pour l'aménagement et l'équipement du territoire.

La région lance l'élaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) pour 2019. Ce document fixe les objectifs, à moyen et long terme, dans plusieurs domaines : équilibre et égalité des territoires, implantation des infrastructures d'intérêt régional, désenclavement des territoires ruraux, habitat, gestion économe de l'espace, intermodalité et développement des transports, maîtrise et valorisation de l'énergie, lutte contre le changement climatique, pollution de l'air, protection et restauration de la biodiversité, prévention et gestion des déchets et numérique.



La région **aide les projets des territoires** (pays, agglomérations, quartiers, bourgs centres, communes rurales) : par exemple, la réhabilitation de logements sociaux, les initiatives dans les quartiers pour faciliter l'accès des habitants à la formation et à l'emploi, le renforcement des bourgs-centres et le soutien aux initiatives innovantes dans les communes de moins de 3 500 habitants (nouveau dispositif ENVI).

Elle **contribue fortement à la mise en œuvre de la politique de la ville** et à l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers : réhabilitation des logements, aménagement des espaces publics, fonds d'intervention de proximité et fonds d'aide aux projets (soutien à des actions spécifiques dans les quartiers).

La région signe avec l'État le « **contrat de plan État-région** ». Ce document recense les actions qu'ils ont décidé de financer ensemble, en coordination avec les autres acteurs et les fonds européens.





La région est un **financeur majeur** auprès des départements chargés du déploiement du très haut débit dans les territoires ruraux. Elle **développe elle-même, en complémentarité, un réseau très haut débit** d'accès par voie hertzienne basé sur une technologie innovante RCube.

La région est le financeur principal des **parcs naturels régionaux**, et définit avec eux leur charte de territoire visant à protéger et à mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Elle accompagne les parcs dans leur projet de développement durable, tout comme les espaces de moyennes montagnes et en particulier les **trois massifs régionaux** : Jura, Morvan et Vosges.



58
quartiers
prioritaires
de la ville

Une
40TAINE
de contrats de
territoire

110
millions d'euros pour
le déploiement
du très haut débit

3
parcs naturels
régionaux

Vous avez une
question ?

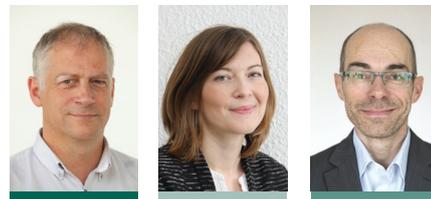


PÔLE « MOBILITÉS, TERRITOIRES & TRANSITION ÉNERGÉTIQUE »

■ **Laurent Moynac**,
Directeur général adjoint

**DIRECTION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET NUMÉRIQUE**

■ **Sophie Valdenaire-Ratto**, directrice
contact.territoire@bourgognefranchecomte.fr
contact.numerique@bourgognefranchecomte.fr



**PÔLE
« STRATÉGIE »**

■ **Olivier Ritz**,
Directeur général adjoint

**QUESTIONS SUR LE SRADDET
DIRECTION PROSPECTIVE**

■ **Rachel Fourmentin**, directrice
contact.prospective@bourgognefranchecomte.fr

**QUESTIONS SUR LES MASSIFS ET
LE CONTRAT DE PLAN ETAT-RÉGION
DIRECTION DES PROJETS TRANSVERSAUX**

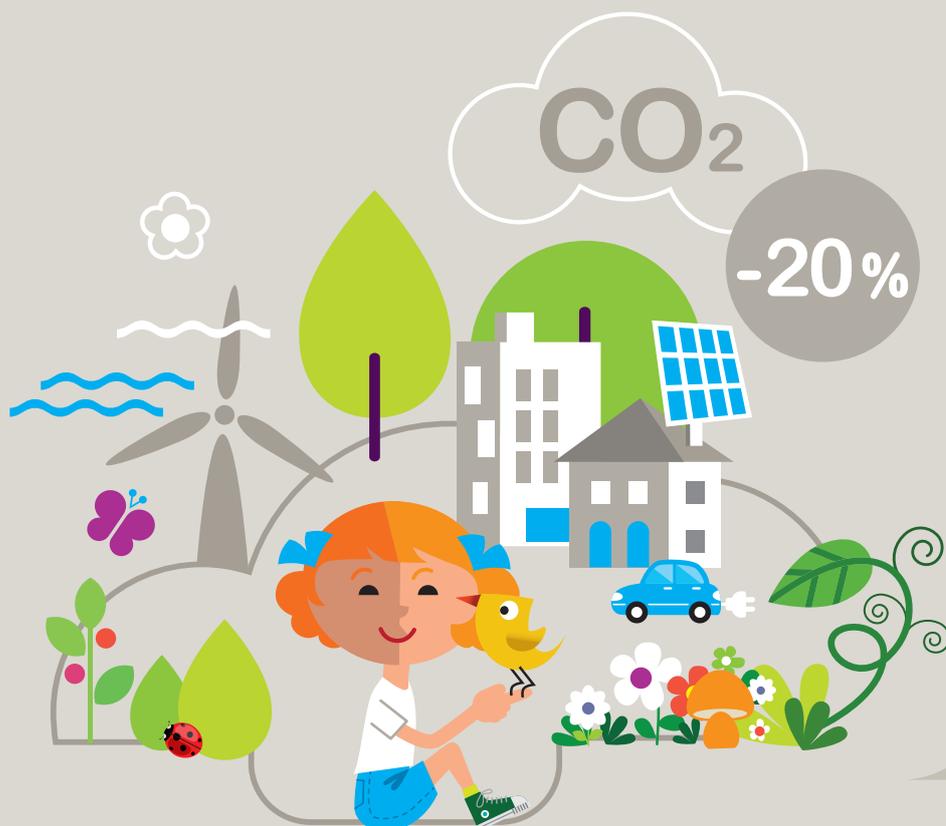
■ **Philippe Latour**, directeur
contact.projetstransversaux@
bourgognefranchecomte.fr

CONSTRUIRE UN TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE

La région renforce son rôle de planification et de coordination de l'action des collectivités dans les domaines du climat, de l'air, de l'énergie, de la protection de la biodiversité et renouvellement de la gestion des déchets.

CONCRÈTEMENT, CE QU'IL Y A DE NOUVEAU :

La région engage, en 2017, l'élaboration du plan régional de prévention et de gestion des déchets. Ce document décline les objectifs nationaux en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets et intègre un plan d'actions en faveur de l'économie circulaire*. La région devra en suivre la mise en œuvre.



La région **est chef de file en matière de climat, air, énergie**. À ce titre, elle élabore et met en œuvre le schéma régional (SRCA), en copilotage avec l'État. Elle **soutient fortement la réhabilitation énergétique** du parc de logement social et l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments (expérimentation de nouvelles techniques de construction ou de rénovation, formation des professionnels, etc.). Elle prépare, avec l'ensemble des partenaires concernés, la mise en place d'un service public de l'efficacité énergétique des logements des particuliers. Elle finance les diagnostics énergétiques.

En matière **d'énergies renouvelables**, elle soutient les projets et travaille avec l'ensemble des acteurs à définir de nouveaux outils pour accélérer la production d'énergies renouvelables.





En matière de biodiversité, la région est chef de file et conçoit plusieurs schémas stratégiques. Elle dispose aussi d'une compétence spécifique : la création des réserves naturelles régionales**. Elle enclenche la **création de l'Agence régionale de la biodiversité**. Elle aide à la connaissance fine de la biodiversité en lien avec les associations environnementales, soutient les actions d'éducation au développement durable et finance les travaux de reconquête de la biodiversité (favoriser la plantation de vergers et de haies bocagères, la diminution de l'usage des pesticides dans les communes, soutenir les zones humides et les projets d'amélioration de la qualité de l'eau, etc).

**L'économie circulaire recouvre plusieurs champs, parmi lesquels l'approvisionnement durable en matières premières, l'écoconception, la consommation responsable, l'allongement de la durée d'usage des appareils, le recyclage.*

***Réserve naturelle régionale : permet la protection à long terme d'espaces, d'espèces et d'objets géologiques rares ou caractéristiques, ainsi que de milieux naturels représentatifs de la biodiversité en France.*

4000

*nouveaux
logements sociaux
à réhabiliter
d'ici 2020*

16

*réserves naturelles
régionales,*

couvrant

4863

hectares

*Vous avez une
question ?*



**PÔLE « MOBILITÉS, TERRITOIRES
& TRANSITION ÉNERGÉTIQUE »**

■ **Laurent Moynac**,
Directeur général adjoint

DIRECTION TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
■ **Michel Fournier**, directeur
contact.energie@bourgognefranchecomte.fr

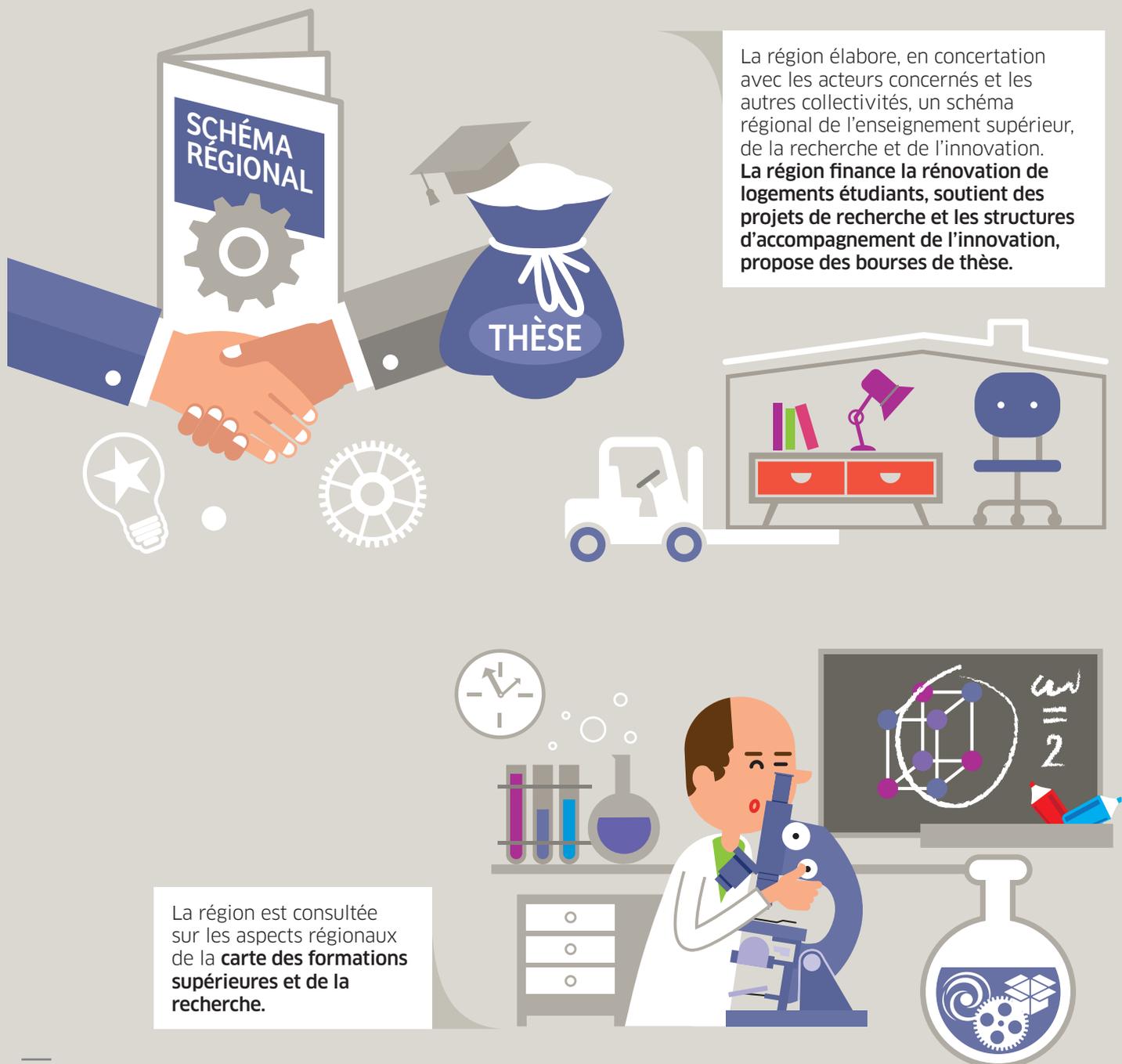
DIRECTION ENVIRONNEMENT
■ **Isabelle Rougieux**, directrice
contact.environnement@bourgognefranchecomte.fr

20400

*GWh (gigawattheure)
à l'horizon 2020
pour la production
d'énergies
renouvelables*

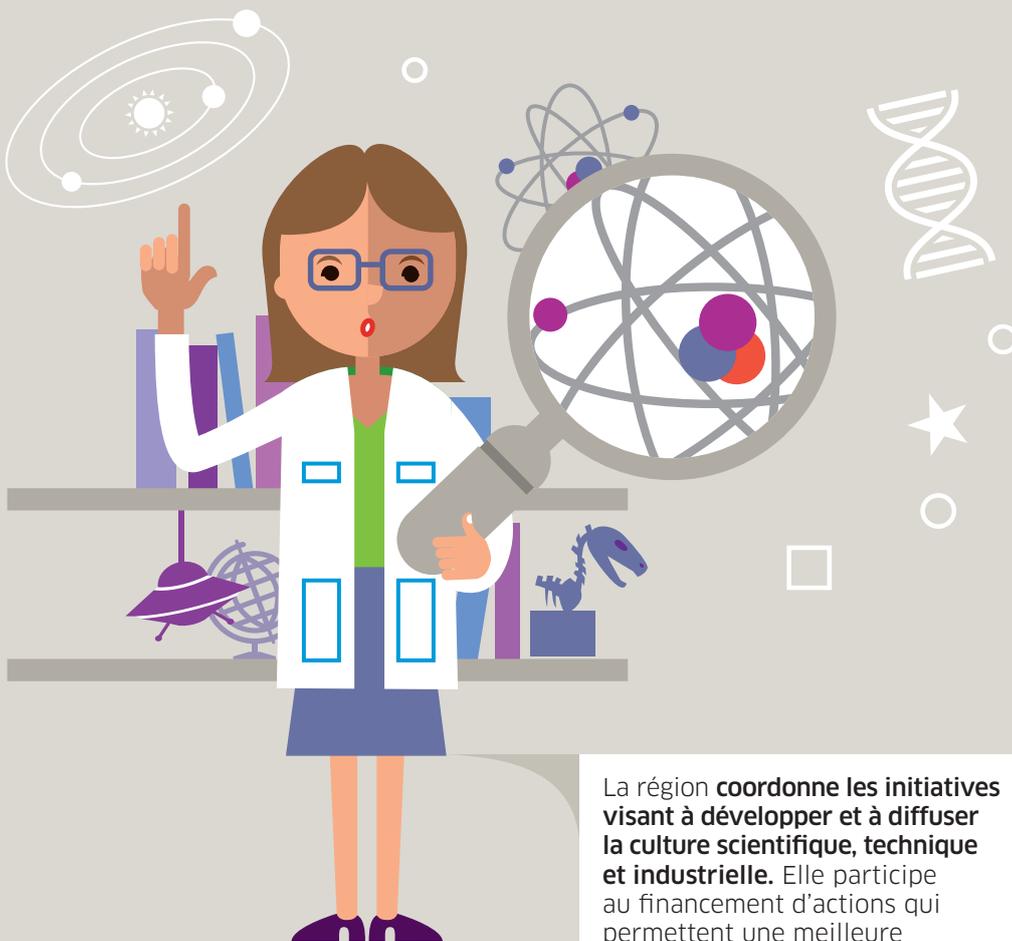
LES VOIES DE L'EXCELLENCE

La région s'engage pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.



La région élabore, en concertation avec les acteurs concernés et les autres collectivités, un schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. **La région finance la rénovation de logements étudiants, soutient des projets de recherche et les structures d'accompagnement de l'innovation, propose des bourses de thèse.**

La région est consultée sur les aspects régionaux de la **carte des formations supérieures** et de la **recherche**.



La région **coordonne les initiatives visant à développer et à diffuser la culture scientifique, technique et industrielle**. Elle participe au financement d'actions qui permettent une meilleure compréhension des défis de la science et une sensibilisation des jeunes aux filières scientifiques en région.

10^{ÈME}

région
étudiante

avec

7500

étudiants

37%

d'adultes de
niveau bac ou +

Vous avez une
question ?



PÔLE « EDUCATION
ET VIVRE ENSEMBLE »

■ **Axel Limacher**,
Directeur général adjoint

**DIRECTION RECHERCHE ET
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

■ **James Dat**, directeur
contact.recherche@bourgognefranche-comte.fr
contact.ensup@bourgognefranche-comte.fr

12

milliard/an
dédié à la
recherche &
développement
et à l'innovation

ANIMER ET FAIRE VIVRE NOTRE RÉGION

La région coordonne, en lien avec les autres collectivités, les politiques en matière de culture, de sport et de vie associative.

CONCRÈTEMENT, CE QU'IL Y A DE NOUVEAU :

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la région gère les personnels du CREPS* chargés de l'entretien, des installations sportives, des espaces verts, des locaux, de l'hébergement, de la restauration et de la maintenance.



La région subventionne des projets de compagnies de théâtre et d'ensembles musicaux professionnels, des festivals, des lieux de spectacle. Elle soutient les projets des auteurs, des libraires et des éditeurs indépendants, apporte des aides au cinéma. Elle soutient les FRAC (Fonds régional d'art contemporain). Elle contribue à la restauration et à la valorisation du patrimoine non protégé.

La région aide les clubs et les ligues à se développer, soutient la réalisation d'équipements et l'organisation de manifestations de haut niveau. Elle prend en charge la licence UNSS** des personnes handicapées. Elle soutient les sportifs de haut-niveau et encourage le développement du sport au féminin. La région est responsable du CREPS* depuis le 1^{er} janvier 2016. Ses missions : la détection et la préparation des sportifs de haut niveau, la mise en œuvre de formations initiales et continues dans le domaine du sport et de l'éducation populaire. La région a la charge du patrimoine immobilier.



*Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives.
**Union nationale du sport scolaire.



La région est **responsable de l'inventaire général du patrimoine culturel**, qui recense, étudie et fait connaître les éléments du patrimoine culturel régional, comme les châteaux, les canaux, le patrimoine industriel et viticole, etc. Son objectif : valoriser les territoires et participer au développement du tourisme culturel. Parmi les réalisations possibles : des publications numériques ou imprimées, des livres, des expositions.

La région **soutient les associations**, essentielles à la cohésion sociale et territoriale. Elle accompagne la création et la consolidation d'emplois pour les associations et soutient le dispositif des services civiques.



150

compagnies de spectacle vivant

7700

clubs sportifs

600000

licenciés

Vous avez une question ?



PÔLE « EDUCATION ET VIVRE ENSEMBLE »

■ **Axel Limacher**,
Directeur général adjoint

DIRECTION CULTURE, SPORT, JEUNESSE
■ **Benoît Auger**, directeur
contact.sport@bourgognefranche-comte.fr
contact.culture@bourgognefranche-comte.fr
contact.assojeunesse@bourgognefranche-comte.fr

57000

associations en Bourgogne-Franche-Comté

EN FAIRE UNE PRIORITÉ

La région s'engage pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.



La région **accompagne les jeunes et leurs familles dans leur parcours scolaire** avec la prise en charge des manuels scolaires pour tous les lycéens inscrits en filière générale, technologique ou professionnelle, la mise en place du système d'entraide entre lycéens et étudiants ou encore le financement des équipements indispensables à leur formation pour les apprentis et lycéens de sections professionnelles. Elle propose également **différentes aides** comme le fonds d'appui à la vie lycéenne dont une partie est une aide sociale pour les lycéens en difficultés.





La région met en place des dispositifs qui permettent aux jeunes de progresser et les **aident à construire leur avenir ou à accéder à l'emploi**, comme les dispositifs de mobilité internationale, l'aide au permis de conduire, des tarifs réduits sur le réseau TER ou les initiatives qui s'inscrivent dans le cadre du projet « Tous IN'dustrie » sur la « Valorisation des métiers de l'Industrie en Bourgogne-Franche-Comté ».

Elle propose **des projets** pour permettre aux jeunes de s'épanouir comme « L'échappée littéraire » et « Bourgogne-Franche-Comté reporter », les dispositifs d'éducation artistique et culturelle tels que « Lycéens et apprentis au cinéma » ou « Musiques actuelles au lycée », ainsi que la carte Avantages Jeunes.



17%

de la population régionale de 15 à 29 ans

1 EURO SUR 3

la part du budget régional consacré à la jeunesse

3 000

jeunes bénéficiaires des dispositifs de mobilité internationale
Source Efigip

Vous avez une question ?



PÔLE « EDUCATION ET VIVRE ENSEMBLE »

■ **Axel Limacher**,
Directeur général adjoint

DIRECTION CULTURE, SPORT, JEUNESSE
■ **Benoît Auger**, directeur
contact.assojeunesse@bourgognefranchecomte.fr

DIRECTION LYCÉES
■ **Jean-Pierre Drouot**, directeur
contact.lycees@bourgognefranchecomte.fr

DIRECTION CARTE DES FORMATIONS, APPRENTISSAGE ET FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES
■ **Christophe Cournault**, directeur
contact.apprentissage@bourgognefranchecomte.fr

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



4, square Castan
CS 51857
25 031 BESANÇON cedex

0 970 289 000
www.bourgognefranchecomte.fr

